



<http://www.eccity-motocycles.com/fr/>



Véhicules électriques : Comment répondre au besoin de bornes de recharge publiques ?

Comme chaque année, la semaine européenne du développement durable, s'est tenue du 30 mai au 5 juin. L'objectif est de sensibiliser chacun à ces enjeux et de faciliter une mobilisation, tant individuelle que collective. Cet évènement est l'occasion de promouvoir les aspirations environnementales de l'industrie automobile propre et de se questionner sur les motivations des usagers de la route à se diriger vers les véhicules électriques. Un des principaux freins à l'essor de ce marché est le manque de points de recharge disponibles actuellement en France. Cependant, des solutions existent.

Un contexte favorable au marché de l'électrique

En septembre 2016, une étude menée par IPSOS pour le compte de l'Avere-France et Mobivia Groupe, révèle les trois freins les plus cités pour l'achat d'un véhicule électrique : une autonomie limitée (58%), le prix d'achat (45%) et le manque d'infrastructures de recharge (28%).

En 2017, on peut aisément affirmer qu'il n'en reste plus qu'un majeur : le manque d'infrastructures de recharge.

En effet, grâce au bonus écologique et aux progrès de la technologie, les deux premiers freins disparaissent progressivement. Par exemple, pour un scooter avec 100 km d'autonomie et un bonus de 1000 €, il est possible de faire basculer une majorité d'usagers de scooter thermique vers le scooter électrique. De plus, la hausse des prix du carburant et la multiplication des situations de pénurie incitent les usagers de la route à se tourner vers le véhicule électrique.

L'insuffisant déploiement des points de recharge

Parmi les sondés de cette étude IPSOS, seulement 35% ont la possibilité de recharger leur véhicule à leur domicile (+4% par rapport à 2014) et 20% ont connaissance d'infrastructures de recharge à proximité de chez eux, un chiffre en hausse de 7 points. Ces évolutions favorables démontrent que les possibilités de recharge s'accroissent, mais qu'elles restent largement insuffisantes.

Actuellement, la France ne compte que 16 000 emplacements publics de stationnement¹ permettant de brancher un véhicule électrique. L'Etat a fixé un objectif de 100 000 bornes publiques pour la fin 2020. Pour y parvenir, il a débloqué 10 millions d'euros supplémentaires au titre du programme d'investissements d'avenir. Cependant, la distribution des infrastructures de recharge n'est pas encore égale sur tout le territoire. Plus de la moitié des stations de recharge sont concentrées sur 3 régions : l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine.

¹ Chiffres publiés par GIREVE (Groupement pour l'Itinérance des Recharges Électriques de Véhicules) en octobre 2016

« Je ne sais pas comment fait celui qui n'a ni garage, ni la possibilité de recharger son scooter sur son lieu de travail. Parce que des bornes de recharge dans la rue, il y en a très peu ».

Antoine M., utilisateur régulier du scooter électrique ECCITY 670



Ces bornes de recharge onéreuses, pensées pour de la recharge rapide et pour des véhicules 4 roues, sont souvent implantées dans des lieux de passage. En réalité, le besoin réside dans la recharge **quotidienne**, notamment de nuit, **dans les zones résidentielles**.

Une avancée minime

Le nombre de points de recharge disponibles pour les utilisateurs de véhicules électriques progresse en France grâce aux efforts conjugués des collectivités et des acteurs privés. Deux raisons à cela :

- Le décret du 25 juillet 2011 oblige le déploiement de bornes de recharge dans les bâtiments neufs et donne le droit à la prise dans les bâtiments existants.
- La loi du 4 août 2014 favorise son déploiement sur l'espace public, tandis que le droit à la prise est garanti pour les copropriétaires en résidence privée.

Frédéric de Maneville, Directeur Général associé d'ECCITY Motocycles, propose dans une tribune sur [Linked-In](#) une solution pour répondre aux besoins des utilisateurs de deux-roues électriques : les municipalités, soucieuses de la qualité de l'air, doivent proposer un droit à la prise comme c'est déjà le cas pour les copropriétaires en résidence privée. La fourniture de l'énergie y serait gratuite la nuit.

Pour éviter des placements mal ciblés, les investissements seraient déclenchés sur demande des citoyens, qui prendraient en charge forfaitairement une partie des frais d'installation. Une sorte de partenariat public-privé en somme, sur le modèle du raccordement des installations de production d'énergie renouvelable au réseau électrique.

A propos de ECCITY Motocycles

Créé en 2011 et installé à Grasse (06), ECCITY Motocycles conçoit et fabrique des scooters électriques et assure leur commercialisation par son réseau de vendeurs exclusifs. L'entreprise emploie des experts en technologies innovantes, tous passionnés de deux roues. Leur objectif commun est de proposer des scooters électriques de qualité et de démocratiser un mode de transport non polluant et silencieux, à destination des particuliers, entreprises et collectivités. ECCITY Motocycles est le seul fabricant français de scooters électriques. Avec plus de 300 scooters mis en service et 2 millions de km parcourus en technologie électrique, il est l'acteur montant de la mobilité électrique en France.

